



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **10 janvier 2023**, à 19h30, au Centre communautaire situé au 104, rue du Foyer, à laquelle séance sont présents Monsieur Richard Thibault, maire, et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire.
Est aussi présent Monsieur Frédéric Corneau, directeur général et greffier-trésorier

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- QUE l'ordre du jour, tel que reproduit, soit et adopté.

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 03.01 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022
 - 03.02 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2022
 - 03.03 - Séance extraordinaire du 22 décembre 2022
- 04 - CORRESPONDANCE
 - 04.01 - Demande de commandite / École La Source / Voyage à Toronto
 - 04.02 - Demande autorisation de passage / Grand Défi Pierre Lavoie
- 05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 06 - LÉGISLATION
 - 06.01 - Adoption \ Règlement 2022-233 \ Règlement décrétant la tarification des biens et services 2023
- 07 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 07.01 - Adoption / Comptes / Décembre 2022
- 08 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUC - ÉGOUTS
 - 08.01 - Adjudication de contrat / Gré à Gré / Honoraires professionnels / Plans et devis / Demande PAVL / Tetra Tech QI inc
- 09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 09.01 - Dépôt / Rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique - Décembre 2022
- 10 - VARIA
- 11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2023-01
01



N° de résolution
ou annotation

2023-01
03

2023-01
04

2023-01
05

2023-01
06

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 fut remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit adopté et dispensé de lecture

ADOPTÉE

3.2 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 fut remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 soit adopté et dispensé de lecture.

ADOPTÉE

3.3 - Séance extraordinaire du 22 décembre 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 fut remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Roy, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 soit adopté et dispensé de lecture.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande de commandite / École La Source / Voyage à Toronto

ATTENDU la réception d'une demande de commandite reçue le 4 novembre 2022 de la part de l'École la Source, pour un voyage à Toronto du 20 au 22 juin 2023 pour les élèves inscrits dans le cadre du programme d'anglais intensif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Guylaine Larochelle, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER une commandite d'un montant de 200\$ pour financer le projet de voyage à Toronto ;
- D'ACCORDER une location de salle gratuite pour l'organisation d'une activité de financement pour ledit voyage.

ADOPTÉE

4.2 - Demande autorisation de passage / Grand Défi Pierre Lavoie

ATTENDU la réception d'une correspondance datée du 8 décembre 2022 de la part du « Grand Défi Pierre Lavoie », concernant une demande officielle d'autorisation de passage prenant effet le 9 juin 2023, en soirée entre 18h45 et 19h30 pour une portion de la route 281 et du 5e Rang ;



N° de résolution
ou annotation

2023-01
07

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-01
08

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) demande à l'organisation du « *Grand Défi Pierre Lavoie* », d'obtenir l'autorisation de toutes les municipalités ou passera les participants, et ce, même si la route appartient au MTQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'organisation du « *Grand Défi Pierre Lavoie* » ainsi que tous les participants à circuler sur l'axe mentionné aux présentes, à la date et aux heures demandés.

ADOPTÉE

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes

- Aucune question.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Adoption \ Règlement 2022-233 \ Règlement décrétant la tarification des biens et services 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q.c. F-2.1) ;

ATTENDU QU'un avis de motion et qu'un premier projet de règlement du présent règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres du conseil déclarent tous l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Tonia Despont, et résolu à l'unanimité ;

- D'ADOPTER le règlement 2022-233 intitulé : « *Règlement décrétant la tarification des biens et services 2023* », et de le porter au registre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE

6.2 - Résolution / Vente pour taxes / MRC de Bellechasse

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Raphaël ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Tonia Despont, et résolu à l'unanimité;

- QUE le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 10 mars 2023 pour encaisser le paiement complet incluant les intérêts courus ;
- QUE, lorsque cette date sera dépassée, que le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables à l'année 2020 OU AUTRE POSSIBILITÉ aux années 2020 et 2021 et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées ;



N° de résolution
ou annotation

2023-01
09

- QU'au moment de la mise en vente, monsieur Frédéric Corneau, directeur général et greffier-trésorier et madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe, soient autorisés par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non paiement des taxes ;
- QUE lors de la réception du dossier à la MRC de Bellechasse, des frais de 500 \$ seront chargés à la municipalité ;
- QU'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soient transmis à la Commission scolaire concernée.

ADOPTÉE

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

7.1 - Adoption / Comptes / Décembre 2022

ATTENDU QU'une copie de la liste des comptes du mois de décembre 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de décembre 2022 au montant de **68 187,40 \$**

ADOPTÉE

2023-01
10

8 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUC - ÉGOUTS

8.1 - Adjudication de contrat / Gré à Gré / Honoraires professionnels / Plans et devis / Demande PAVL / Tetra Tech QI inc

ATTENDU la volonté du conseil de procéder à la réfection du Rang 1, tel qu'indiqué au *Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2025* ;

ATTENDU la volonté du conseil de demander une aide financière au *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*, pouvant aller jusqu'à 60% du coût des travaux admissibles selon la Richesse foncière de la Municipalité (RFU) ;

ATTENDU QUE des plans et devis seront nécessaires à la réalisation du projet ;

ATTENDU la réception d'une soumission datée du 7 novembre 2022 de la part de « *Tetra Tech QI inc.* », d'un montant de 24 000\$ avant taxes, pour la réalisation des éléments suivants ;

- Des plans et devis montrant la localisation et décrivant la nature des travaux projetés ;
- Une estimation détaillée du coût des travaux ;
- Un formulaire de demande d'aide financière dûment rempli ;
- Une résolution municipale approuvant la demande d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré à « *Tetra Tech QI inc.* », d'un montant de 24 000\$ avant taxes, pour la réalisation d'un mandat d'honoraires professionnels, tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE



2023-01
11

N° de résolution
ou annotation

8.2 - Adjudication de contrat / Gré à Gré / Fournitures/ Fournaise et chauffage - Hôtel-de-ville / Logic Services au bâtiment

ATTENDU QUE le système de chauffage à l'huile présentement installé à l'Hôtel-de-ville est devenu désuet et vieillissant ;

ATTENDU les nouvelles normes demandés concernant la transition énergétique ;

ATTENDU la disponibilité de fonds via le PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux) ;

ATTENDU la réception d'une soumission datée du 23 novembre 2022, de la part de « *Logic services au bâtiments* », d'un montant de 27 176,52\$ avant taxes pour la fourniture des équipements nécessaires afin d'effectuer une transition énergétique de l'huile à l'électricité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec l'entreprise « *Logic services au bâtiments* », d'un montant de 27 176,52\$ avant taxes, pour la fourniture des équipements nécessaire à la transition énergétique de la fournaise de l'Hôtel-de-ville.
- D'APPLIQUER le montant des travaux au fond PRABAM, et toutes autres subventions éligibles.

ADOPTÉE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 - Dépôt / Rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique - Décembre 2022

- Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Frédéric Corneau, du rapport mensuel du mois de décembre 2022 du directeur des incendie et de la sécurité publique, monsieur Claude Morin.

10 - VARIA

Aucun sujet

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes.

Questions ;

- 1- Augmentation du taux de taxes et nouveau dépôt de rôle 2023-2024-2025 ;
- 2- Lampadaires endommagés ;
- 3- Déneigement Chemin Tadoussac Ouest



N° de résolution
ou annotation

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Tonia Despont,

Et résolu que cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 19h55.

Richard Thibault
Maire

Frédéric Corneau
Directeur général et greffier-trésorier